

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 04 SEPTEMBRE 2019**

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

**Membres présents** : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Alfred RINCKEL, Dominique STOHR et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire ; Mme Béatrice HOELTZEL Maire Délégué, Fabien ACKER, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Éric HUBERT, Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, José POZUELO, Thomas RUBY, Cathy WAGNER, Anna ZYTO.

**Membres absents excusés** : Monsieur Christophe BUSCHE donne procuration à Monsieur Christophe HECKMANN,

Madame Véronique PHILIPPS donne procuration à Madame Lucienne HAAS,

Monsieur Jean-Michel STEPHAN donne procuration à Monsieur le Maire.

**Membres absents** : Mme Céline GEFROY, Monsieur Fabrice FISCHER

**Secrétaire de séance** : Mme Adeline GORSY, Directrice Générale des Services.

L'invitation à la réunion du conseil municipal du 04 septembre 2019 a été envoyée aux conseillers municipaux par courrier le jeudi 29 août 2019, avec comme ordre du jour :

## **Ordre du jour** :

### **1. COMPTE RENDU DES REUNIONS**

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2019
- Réunions, rencontres et manifestations

### **2. LABELISATION « MAISON FRANCE SERVICES »**

- Création d'un accueil de proximité, dans le cadre d'une labellisation Maison France Services, suite à la fermeture annoncée de la trésorerie

### **3. BILAN DE LA RENTREE**

- A l'école maternelle
- A l'école primaire

### **4. PROJETS ET TRAVAUX**

- MDA :
  - planning de réalisation
  - avenant pour le lot zinguerie
  - avenant pour le lot étanchéité

## 5. AFFAIRES FINANCIERES

- Admission en non-valeur
- Définition du montant du loyer pour le logement rue des cerisiers
- Demande de créneaux horaires supplémentaires pour l'occupation du gymnase par le HBCSK

## 6. RESSOURCES HUMAINES

- **Service technique :**
  - Heures de nuit des services techniques pour le 13 juillet
- **Service culturel :**
  - Heures supplémentaires 2018 de la direction de la saline
  - Recrutement d'un régisseur général
- **Ecole de musique :**
  - Création de deux postes pour le remplacement d'un professeur de musique
  - Renouvellement du contrat du directeur de l'école de musique
  - Réduction du temps de travail pour un professeur de musique
  - Recrutement d'un professeur de trompette
  - Avenant aux contrats d'assistants d'enseignement artistique principal de 2e classe non-titulaires
- **Services Généraux :**
  - Recrutement d'un stagiaire pour les services administratifs
  - Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial

## 7. URBANISME

- Attribution d'une numérotation de voirie rue des Vignes
- Attribution d'une numérotation de voirie du Frohnacker
- Point d'avancement sur le projet « Funrock »

## 8. DIVERS

- Définition du périmètre d'application du label « espace sans tabac »
- Autorisation de Monsieur le Maire à consentir à une hypothèque et à la radiation d'un droit grevant un immeuble
- Lauréats du fleurissement 2019
- Journée européenne du patrimoine
- Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

### Point 1 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- **Points à ajouter à l'ordre du jour**

#### Projets et travaux :

- **Premier retour sur l'analyse des besoins en matière d'équipements, de locaux et de matériels à destination des associations**

#### Affaires financières :

- **Subvention pour la participation au 13 juillet et à la Kirwe**

- **Accord sur le principe du portage foncier avec l'EPF pour l'achat de la propriété Schneider**
- **Avance subvention pour les travaux de toiture de la paroisse catholique**

**Ressources Humaines :**

- **Heures supplémentaires du régisseur général de la Saline**
- **Recrutement d'un professeur de batterie**
- **Recrutement d'un professeur de flûte**

**Urbanisme :**

- **Proposition de création d'un bi pôle Soultz-Betschdorf**

**Divers :**

- **Réglementation du stationnement en centre-ville**
- **Emplacement de la colonne d'affichage au parc de la MDA**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Sur proposition du Maire approuve la modification de l'ordre du jour

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 juillet 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention (Anne Zito)

Approuve le compte-rendu du 03 juillet 2019

- **Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal du 03 juillet 2019**

**04.07.2019**

- CA du collège, en travaux pendant l'été, les fenêtres du 3<sup>ème</sup> étage ont été remplacées et les salles de classe refaites.
- Réunion des maires du Bas-Rhin : annonce de la fermeture des trésoreries

**05.07.2019**

- Réunion sur l'OT intercommunal
- Atelier PETR sur l'armature urbaine
- AG de la Boule d'Or

**07.07.2019**

- Rencontre avec Monsieur Hemmerlé concernant le chemin AF vers Lobsann
- AG du FCSK, Monsieur Acker a été nommé Président

#### **08.07.2019**

- Travail avec le Conseil Départemental sur la labellisation en projet structurant des constructions de périscolaires dans le territoire

#### **09.07.2019**

- Bureau Comcom : fonctionnement des périscolaires de Soultz et Betschdorf (difficultés, déclassement qui pose problème, l'extension à 127 élèves), extension atelier MAX, promesse de vente Leclerc, friche Cerabati de Betschdorf (rachat par entreprise italienne).
- Le bureau a décidé du passage en FPU avec un dédommagement compensatoire.

#### **10.07.2019**

- Lancement de la réalisation de l'application Soultz-sous-Forêts-Hohwiller sur téléphone portable
- Création de la commission locale du SDEA pour GEMAPI.

#### **11.07.2019**

- Séance de travail avec PERSPECTIVE pour donner suite aux décisions du conseil municipal. Un problème de compatibilité avec les abf et le nombre de parking nécessaire sans être en sous-sol, articulation avec l'environnement.
- Bureau du PETR

#### **13.07.2019**

- Fête nationale avec un incident lors du feu d'artifice qui a été tronqué. Un problème technique entre la table de tire et les satellites a été observé.

#### **15.07.2019**

- Une délégation de l'assemblée nationale a visité CEFA
- Négociation à 105.000 € pour l'achat de la maison Schneider, entre estimation des domaines entre 100 120.000, ok pour 105.000€

#### **17.07.2019**

- Comité de pilotage Plan vélo, nord-sud.

#### **18.07.2019**

- Rencontre avec la Directrice de la DGFiP : évocation de la mise en place d'une Maison France Service

#### **22.07.2019**

- Rendez-vous avec Hubert Walther pour la participation de la commune au SPROCH RENNER ; accord de principe. Prévoir une animation lors du passage du relais le lundi de Pentecôte en début d'après-midi.
- Commission des impôts directs

#### **23.07.2019**

- Réunion des associations à La Saline pour lancer le questionnaire

#### **24.07.2019**

- Remise de la médaille de la famille à Madame Antoinette SCHAB

#### **25.07.2019**

- Exercice « attaque terroriste » à La Saline, 3h00 d'exercice

#### **26.07.2019**

- Lancement de l'étude voie cyclable Soultz-Lobsann à Durrenbach
- Rencontre avec la Présidente de SOFAR pour le loyer du logement qui héberge la famille syrienne (point à l'ordre du jour)
- Jury du fleurissement (point à l'ordre du jour)

#### **30.07.2019**

- Mise en place de l'association TERRITOIRE 1870 au niveau intercommunal, lancement de l'appel d'offre pour la communication et proposition de contribution pour chaque commune (une somme fixe de 1.250 € + une contribution variable selon la population, soit un total, pour Soultz-sous-Forêts, de 2.357 €). Association 1901 pour porter la communication de tous les évènements dans le cadre de 1870, la ville de Soultz-sous-Forêts sera sollicitée pour 2357 euros pour la communication

#### **31.07.2019**

- Recensement des possibilités de rangement pour les associations.

#### **01.08.2019**

- Réception des circulations douces

#### **09.08.2019**

- Relance du dossier de la parcelle rue Clémence et Pierre Gros dont certains arbres menacent le cimetière et les propriétés voisines

#### **11.08.2019**

- Noces de diamant de Monsieur et Madame Bordier

#### **21.08.2019**

- La fabrique culturelle : la main dans la main entre La Saline, la médiathèque et l'école de musique autour du thème de la fraternité
- Recrutement d'un régisseur
- Travail avec Renaud Schmitz sur la refonte de notre approche de la place de la musique dans notre animation culturelle
- Conférence de presse de lancement du week-end de commémoration de l'évacuation au musée de l'Abri à Hatten

#### **23.08.2019**

- Rencontre avec le capitaine DAMEL, nouveau second du commandant de la compagnie de Wissembourg

#### **23.08.2019 au 26.08.2019**

- La Kirwe : un excellent cru...à part le samedi soir qui n'a pas été un fort succès. Les forains sont contents. La question du samedi soir reste posée, les adolescents ne sont pas allés aux soirées animées.

#### **26.08.2019**

- Intégration de la stratégie de la géothermie en Alsace du Nord dans le SCOT
- Conférence de presse sur le plan vélo

#### **27.08.2019**

- Création de l'association pour porter le verger école de la Schwamm

#### **28.08.2019**

- Deuxième séance de travail avec Renaud Schmitz sur l'approche de la musique dans notre animation culturelle
- Création de l'association Soultz Imagine, l'association qui porte la manifestation 1870 à Soultz.

#### **29.08.2019**

- Recrutement du régisseur : c'est Thibaut Schmitt qui est retenu

## 01.09.2019

- Ouverture de la synagogue dans la cadre de la journée de la culture et du patrimoine juif. Environ 30 personnes jusqu'à 16h30 mais encore du monde après.

## 02.09.2019

- Séance de travail avec les élus du secteur sur le plan vélo

## 03.09.2019

- Commissions réunies

### Point 2 : LABELLISATION « MAISON FRANCE SERVICES »

- Création d'un accueil de proximité suite à la fermeture annoncée de la trésorerie

En juillet 2019, les élus locaux ont été destinataires d'une lettre expliquant le nouveau réseau de proximité mis en œuvre dès 2020.

Actuellement l'Alsace du nord, compte 8 trésoreries réparties entre Wissembourg, Niederbronn-les-Bains, Durrenbach, Soultz-Sous-Forêts, Seltz, Haguenau, Bischwiller et Drusenheim.

Le nouveau réseau de proximité prévoit la suppression de plusieurs trésoreries dont celle de Soultz-Sous-Forêts, qui gardera uniquement un rôle de conseillers des collectivités locales.

Les usagers devront se déplacer vers des points « d'accueil de proximité » situés en dehors des agglomérations.

Cependant il est prévu de s'appuyer sur le réseau actuel des Maison de services au public (MSAP) et du futur réseau Maison France Service (MFS) pour créer des points d'appui privilégiés et accueillir des points d'accueil de proximité.

Pour maintenir une offre de service en correspondance avec le dynamisme de la ville, il est proposé de développer et labéliser une Maison France Service au sein du Pôle des services.

Ce dernier répond, déjà, en partie à un certain nombre de critères pour la labellisation MFS. Il s'agit notamment d'avoir dans un même lieu un accès à plusieurs services publics, que le bâtiment soit conforme à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, qu'il réponde à un besoin en numérique etc..

Les critères d'évaluation pour la labélisation Maison France Service se décomposent en deux volets, l'aspect « thématique » répondant à des besoins précis (justice, emploi, prévention santé, état civil, etc) puis un aspect lié au fonctionnement de la structure (formation des agents, horaires, accès numérique, etc).

Pour pallier la fermeture annoncée de la trésorerie il est donc proposé, au conseil municipal de se porter candidat pour la labellisation du Pôle des services, en Maison France Services, en adaptant les lieux et les offres de services nécessaires, avec une proximité des services nationaux pour les citoyens du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité  
**VALIDE** la candidature pour la labellisation « Maison France Services »

### **Point 3 : BILAN DE LA RENTREE**

#### - A l'école maternelle

L'école maternelle compte 100 élèves inscrits au mois de juin, lors de la pré-rentrée 12 élèves se sont manifestés pour être scolarisés à Soultz, ce qui ramène le nombre total à 112 élèves. Dans les 112 élèves, il y a 4 dérogations et 8 nouveaux habitants.

#### - A l'école élémentaire

De nombreux changements ont eu lieu au niveau des instituteurs, il y a 4 nouveaux enseignants.

Selon le chiffre de la direction, 56 élèves qui viennent or les murs, dont 20 élèves de Hohwiller et 36 élèves qui sont extérieurs à la commune. Le nombre s'explique par la présence d'une classe Ulis (8 élèves) mais également par le bilinguisme et le périscolaire.

### **Point 4 : PROJETS ET TRAVAUX**

#### - MDA :

- Planning de réalisation

Le 3 septembre, l'école de musique a repris possession des salles de cours dès la séance des inscriptions. L'entrée dans le bâtiment pourra désormais se faire soit du côté de la rue des écoles, soit par le porche nouvellement créé. Les nouvelles toilettes seront alors également opérationnelles.

Dans la semaine du 2 au 8 septembre, les associations logées au sous-sol pourront retourner dans leurs locaux. Seul le club-house du handball est encore susceptible de poser problème. Le couloir sera repeint progressivement, au fil de l'assèchement des murs permis par la mise en place d'un drainage extérieur.

La partie salle de réunion du 1er étage sera également disponible dès le début du mois de septembre.

Enfin à partir du 2 septembre l'ascenseur desservira le rez-de-chaussée et le sous-sol.

L'espace à l'arrière de la maison de la musique et des associations sera également progressivement rendu aux utilisateurs.

Dès le 2 septembre les parents pourront accéder à la cour à partir de la rue des écoles.

Le 15 septembre l'ensemble de l'espace sera terminé. Le stationnement sera à nouveau possible et le nouveau porche, à l'intention des circulations douces, sera opérationnel.

La clôture des travaux devra intervenir avant le 22 septembre avec la pose du barreaudage le long de la cour de l'école maternelle et l'habillage du transformateur et du local poubelle.

- Avenant pour le lot zinguerie

### **Modification n°1 du lot 07 – Habillage Zinc / Zinguerie**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

**VU** le marché public conclu le 9 octobre 2018 pour un montant de 51 547.16€ HT avec l'entreprise OLLAND pour le lot 07 « Habillage Zinc / Zinguerie » dans le cadre des travaux de rénovation de la maison de la musique et des associations ;

**CONSIDERANT** le devis transmis par le titulaire et sa validation par le maître d'œuvre pour la suppression de certains chéneaux en zinc (surface traitée en remonté d'étanchéité par le lot étanchéité) et l'ajout d'une descente d'eau pluviale dans l'angle de la nouvelle cage d'escalier, afin d'éviter un débordement. La moins-value est de 673.17€ HT ;

**CONSIDERANT** que la modification induit une diminution de 1.31% du montant du marché initial ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification n°1 du lot 07 pour un montant de – 673.17€ HT
- **ATORISE** M. le Maire à signer l'avenant au marché initial

• Avenant pour le lot étanchéité

**Modification n°1 du lot 08 – Etanchéité / Isolation**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

**VU** le marché public conclu le 31 juillet 2018 pour un montant de 5 765.02€ HT avec l'entreprise COREBAT pour le lot 08 « Etanchéité / Isolation » dans le cadre des travaux de rénovation de la maison de la musique et des associations ;

**CONSIDERANT** le devis transmis par le titulaire et sa validation par le maître d'œuvre pour une quantité supplémentaire d'étanchéité à mettre en œuvre au niveau de la charpente, dont l'angle de pente précisé sur les plans existants est inférieur au métré effectué. La plus-value est de 2 427.20€ HT ;

**CONSIDERANT** que la modification induit une augmentation de 42.10% du montant du marché initial ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification n°1 du lot 08 pour un montant de 2 427.20€ HT
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant au marché initial

- Premier retour sur l'analyse des besoins en matière d'équipements, de locaux et de matériels à destination des associations

Au 1<sup>er</sup> septembre 2019, il y a 19 associations sur les 40 présentes sur le territoire de la commune de Soultz-Sous-Forêts, qui ont répondu au questionnaire envoyé fin juillet.

Il est proposé de relancer les associations n'ayant pas répondu pour pouvoir opérer une analyse plus complète et précise. La date de réception des questionnaires est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

#### **Point 5 : AFFAIRES FINANCIERES**

- Admission en non-valeur

Le conseil municipal est saisi par le comptable public d'une demande d'admission en non-valeur concernant les recouvrements suivant :

Redevable / Objet / Année	Montant	Motif
INSEE ALSACE / Frais mise à disposition du régisseur de la saline / 2011	60.00€	Autorisation de poursuite refusée par l'ordonnateur
Miriam PROKOB / Loyer bureau entreprise 1 Cour de la Mairie / 2019	2.52€	Montant inférieur au seuil de poursuite
Paul Henri SCHRODI / Redevance école de musique trimestre 1 / 2018	0.35€	Montant inférieur au seuil de poursuite

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable publique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'émettre un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur pour un total de 62.87€;

**PRÉCISE** que la dépense sera imputée au compte 6541.

- Définition du montant du loyer pour le logement rue des cerisiers

**VU** la convention de location du logement situé 3 rue des Cerisiers conclue avec l'association SOFAR en date du 5 octobre 2018, et notamment son article 3 précisant que la convention pourra être révisée en cas d'évolution de la situation financière des locataires ;

**CONSIDERANT** l'amélioration de la situation financière des locataires ;

Il est proposé au conseil municipal de réviser le loyer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 par le biais d'un avenant à la convention. Ainsi, le loyer serait fixé à 400.00€ hors charges. Pour rappel, la location est actuellement consentie à titre gracieux.

De type loyer social, en dessous, car la situation énergétique est mauvaise dans le logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, moins deux abstentions (Éric Hubert, Christian Klipfel):

- **APPROUVE** la révision de la convention de location du logement situé 3 rue des Cerisiers au regard de l'amélioration de la situation financière des locataires ;
- **DECIDE** de fixer le loyer à 400.00€ hors charges à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;
- *Demande de créneaux horaires supplémentaires pour l'occupation du gymnase par l'HBCSK*

Temps d'utilisation du gymnase par les associations en 2018	3 749,50 h
Coût refacturé à la commune en 2018	42 504,09€
Coût horaire 2018	11,34€
<b>Coût d'une heure d'occupation supplémentaire sur 43 semaines par le club de Handball</b>	<b>487,45€</b>

L'HBCSK a formulé une demande pour obtenir un créneau d'utilisation supplémentaire du gymnase dans le cadre des cours pour l'école de hand et le baby-hand. La demande porte sur la tranche horaire de 09h00 à 10h00 le samedi.

Pour examiner cette demande, une analyse des coûts a été menée :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTTE** la demande du HBCSK pour un créneau supplémentaire de 09h00 à 10h00 les samedis.

- *Subvention pour la participation au 13 juillet et à la Kirwe*

#### **Subvention à l'association de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour sa participation à l'organisation de la KIRWE 2019**

Dans le cadre de sa participation à l'organisation et l'animation des soirées du dimanche 25 août et du lundi 26 août lors de la KIRWE 2019, il est proposé d'attribuer une subvention de 750.00€ par soirée, soit un total de 1 500.00€, à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Soultz-Sous-Forêts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Soultz-Sous-Forêts pour sa participation à l'organisation des soirées du 25 et 26 août de la KIRWE 2019 ;
- **DECIDE** de l'octroi d'une subvention de 1 500.00€ ;
- **PRECISE** que la subvention sera imputée en 6748 « Autres subventions exceptionnelles »

**Subvention à l'association du Football Club de Soultz-sous-Forêts / Kutzenhausen pour sa participation à l'organisation des festivités du 13 juillet 2019**

Dans le cadre de sa participation à l'organisation et l'animation des festivités du 13 juillet 2019, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 600.00€ au Football Club de Soultz-sous-Forêts / Kutzenhausen.

Forfait qui supporte un certain nombre de prestations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, moins une abstention (Fabien ACKER) :

- **APPROUVE** la subvention au Football Club de Soultz-sous-Forêts / Kutzenhausen pour sa participation à l'organisation des festivités du 13 juillet 2019 ;
- **DECIDE** de l'octroi d'une subvention de 1 600.00€ ;
- **PRECISE** que la subvention sera imputée en 6748 « Autres subventions exceptionnelles »

- *Accord sur le principe du portage foncier avec l'EPF pour l'achat de la propriété Schneider*

La commune sollicite l'intervention de l'EPF d'Alsace et pour cela, doit autoriser le Maire à signer la convention de portage foncier.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

Vu le règlement intérieur du 12 décembre 2018 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

Vu les statuts du 12 décembre 2018 de l'EPF d'Alsace,

Le conseil municipal de la commune de SOULTZ-SOUS-FORETS, à l'unanimité, par délibération en date du 04 septembre 2019, décide :

- ✓ De demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter une parcelle sur bâtie d'un ancien corps de ferme, située à SOULTZ-SOUS-FORETS, cadastrée section 1 n° 295 d'une

emprise totale de 7,10 ares, moyennant le prix principal de 105.000,00 €, en vue de réaliser un ou plusieurs équipement(s) public(s);

- ✓ D'approuver les dispositions du projet de convention de portage foncier annexé à la présente délibération et d'autoriser M. Pierre MAMMOSSER, Maire de SOULTZ-SOUS-FORETS à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord financier du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

- Avance subvention pour les travaux de toiture de la paroisse catholique

Vu la délibération du 15 mai 2019 : Attribution d'une subvention à la paroisse catholique pour les travaux de toiture. Le montant alloué est de 15 000€, moins la subvention accordée par la CCOF (montant inconnu à ce jour).

Les travaux restent en cours et ont donné lieu à plusieurs avenants suite à la découverte du pourrissement des poutres. Par conséquent, le coût des travaux est désormais de 130 355,53€ (montant initial : 112 542,33€)

La paroisse catholique sollicite la commune pour une avance sur subvention : il est proposé au conseil municipal de délibérer en faveur d'une avance de 10 000€.

Pour rappel, la commune s'est engagée à hauteur de 10% du coût des travaux. Le montant définitif de la subvention accordée sera délibéré une fois le coût définitif des travaux connu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avance sur la subvention pour les travaux de toiture de la paroisse catholique
- **DECIDE** de l'octroi d'une avance sur la subvention de 10.000 euros ;
- **PRECISE** que la subvention sera imputée en 6748 « Autres subventions exceptionnelles »

#### **Point 6 : RESSOURCES HUMAINES**

- Service technique :
- Heures de nuit des services techniques pour le 13 juillet

Le 13 juillet 2019 à l'occasion des festivités du 14 juillet, les agents suivants ont effectué des heures de nuit :

- BILLMANN Christian : 3 heures de 22h à 1h du matin
- DELLILE Yannick : 3 heures de 22h à 1h du matin
- GORGUS Thomas : 3 heures de 22h à 1h du matin
- JUNG Jean-Yves : 3 heures de 22h à 1h du matin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :  
**VALIDE** les heures de nuit des services techniques

**AUTORISE** le paiement sur la rémunération du mois de septembre 2019

- **Service culturel :**
  - Heures supplémentaires 2018 de la direction de la saline

Dans un souci de management et d'une meilleure maîtrise des heures supplémentaires, un travail de programmation mensuelle en amont est mis en place au niveau du service culturel. Celui-ci va permettre d'anticiper en début de mois, les éventuelles heures supplémentaires et de les ajuster sur le mois en cours.

Nom : Emilie Keller

Période : Septembre 2018 à Décembre 2018

Solde : 80h00

Compte-tenu de la prise de fonction de Mme Keller dans un contexte pleinement opérationnel en septembre 2018, Monsieur le Maire propose de régulariser les heures supplémentaires effectuées à cet effet au courant de l'année 2018, à hauteur de 80h00. Surcharge en 2018, 120 ou 130 heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'unanimité :

**VALIDE** les heures supplémentaires

**AUTORISE** le paiement sur la rémunération du mois d'octobre 2019

- Heures supplémentaires régisseur général

Nom : Gaëtan Leguillette

Période : Mai 2019-juin 2019

Solde : 50.5 heures

*Mai*

- Répétitions, spectacle Cris et Chuchotements / Résidence Virévolte
- Ciné concert : Le monde perdu
- Spectacle association Assaline / Théâtre Saint Nicolas
- Concert EVSSF
- Fête de la paroisse protestante

*Juillet*

- Festivités du 13 juillet

*Juin*

- Spectacle de fin d'année du collège
- Spectacle de Pointe de pieds

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**VALIDE** les heures supplémentaires

**AUTORISE** le paiement sur la rémunération du mois d'octobre 2019

- Recrutement d'un régisseur général sur la prise de la délibération 02/05/2018

Info, Thibaut, début de carrière, plusieurs candidatures dont certaines ne correspondaient pas, d'autres avec des cv conséquents avec des prétentions salariales trop importantes. Et des personnes qui devaient changer de région.

- **Ecole de musique :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour assurer le fonctionnement de l'école de musique municipale pour l'année 2019/2020, considérant que :

1/**Le remplacement d'un agent en congé de maternité** nécessite le recrutement de 2 agents

Monsieur le Maire propose de créer :

2 postes d'assistants d'enseignement artistique 2<sup>ème</sup> classe non titulaires  
 Pour accroissement temporaire d'activité, sans déclaration de vacance de poste.  
 Sur la base de l'article 3-1  
 Pour la période du 9 septembre 2019 au 10 février 2020  
 La durée de travail est fonction du nombre d'élèves inscrits.

DISCIPLINES ENSEIGNEES	DHS	HEURES D'ENSEIGNEMENT	INDICES	ECHELON
<b>Assistant d'enseignement artistique non titulaire</b>				
Piano (lundi, mardi)	3h	2h20 2.30/ 20e	IB 379- IM 349	2 <sup>e</sup>
Piano (lundi mercredi)	14h30	11h30 11.15/20 <sup>e</sup>	IB 379- IM 349	2 <sup>e</sup>

2/Les demandes de réduction du temps de travail

Le professeur de flûte et de solfège souhaite limiter son temps de travail à l'enseignement du solfège à compter de la rentrée de l'école de musique.

Le professeur de batterie souhaite limiter sa durée hebdomadaire de service à 6h à compter de la rentrée de l'école de musique.

Monsieur le Maire propose de créer :

Deux postes d'assistants d'enseignement artistique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire  
 A compter du 9 septembre 2019 au 30 septembre 2019  
 La durée du travail est fonction du nombre d'élèves inscrits

DISCIPLINES ENSEIGNEES	DHS	HEURES D'ENSEIGNEMENT	INDICES	ECHELON
<b>Assistant d'enseignement artistique non titulaire</b>				
<b>Flûte</b>	6h	4h35 4.61/ 20e	IB 379- IM 349	<b>2<sup>e</sup></b>
<b>Batterie</b>	2h	1h35 1.54/20 <sup>e</sup>	IB 379- IM 349	<b>2<sup>e</sup></b>

**3/La démission du professeur de trompette** nécessite le recrutement d'un nouveau professeur à compter de la rentrée de l'école de musique

Monsieur le Maire propose de créer :

1 poste d'assistant d'enseignement artistique de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire  
 A compter du 9 septembre 2019 au 30 septembre 2019  
 La durée du travail est fonction du nombre d'élèves

DISCIPLINES ENSEIGNEES	DHS	HEURES D'ENSEIGNEMENT	INDICES	ECHELON
<b>Assistant d'enseignement artistique non titulaire</b>				
<b>Trompette</b>	2h30	1h 1.92/ 20e	IB 379- IM 349	<b>2<sup>e</sup></b>

**4/Avenants** aux contrats en cours d'assistants d'enseignement artistique principale de 2<sup>e</sup> classe NT et d'assistant d'enseignement artistique NT.

Etant donné la demande des intéressés.

Monsieur le Maire propose

De réduire le temps de travail du professeur de flûte et de solfège, dont l'activité se réduira à l'enseignement du solfège

De réduire le temps de travail du professeur de batterie

Comme suit :

DISCIPLINES ENSEIGNEES	DHS	HEURES D'ENSEIGNEMENT	INDICES	ECHELON
<b>Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire</b>				
<b>Solfège</b>	9h00	6h55 6.92/ 20e	IB 542- IM 461	10 <sup>e</sup>
<b>Assistant d'enseignement artistique non titulaire</b>				
<b>Batterie</b>	6H	4h35 4.61/20 <sup>e</sup>	IB 397- IM 361	4 <sup>e</sup>

Pour la période du 9 au 30 septembre 2019

La durée du travail est fonction du nombre d'élèves

**Pour le fonctionnement de l'école de musique / saison 2019-2020**

Pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020

Monsieur le Maire propose la création de :

7 postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 2<sup>e</sup> classe contractuels

5 postes d'assistants d'enseignement artistiques contractuels

La durée de travail sera fonction du nombre d'élèves inscrits.

Les déclarations de vacance de postes sont effectuées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

### - Renouvellement du contrat du directeur de l'école de musique

Une évolution du poste du directeur de l'école de musique est envisagée. Pour cela il est nécessaire de revoir la dynamique générale de la gestion de l'école de musique notamment dans l'organisation des différents ensembles et de l'harmonie.

A ce jour il existe une convention entre les harmonies de Wissembourg et de Soultz-sous-Forêts avec un soutien de 6000 euros par an pour le paiement du directeur Soultz-sous-Forêts/Wissembourg, somme qui se traduit par une subvention de la part de la commune.

Ce système n'a pas vraiment donné satisfaction. Il est donc proposé d'arrêter ce dispositif et de repartir à partir de l'école de musique sur la base d'ensembles fonctionnant à partir de l'école de musique.

Il est demandé, dans ce contexte, à Renaud SCHMITZ de s'investir plus et de porter les différents ensembles et reconstruire, ainsi, un domaine musical de la commune performant. L'objectif reste, à terme, de retrouver une harmonie qui fonctionne.

Le contrat de Renaud Schmitz, directeur de l'école municipale de musique en tant qu'agent non titulaire est arrivé à échéance le 31 août 2019.

Le contrat avait été conclu en 2018 sur la base de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 et doit être renouvelé.

Art 3-2-2 CDD emploi permanent spécifique de la catégorie A

L'agent sera rémunéré dans le cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique classe normale non titulaire, catégorie A indice brut 446- majoré 392 avec :

Une durée hebdomadaire de service de 9h25 (avec une augmentation d'environ 200€ brut/mois).

Coefficient d'emploi de 5.88/16èmes

La déclaration de vacance de poste est effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale du Bas-Rhin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**VALIDE** le renouvellement du contrat

**VALIDE** la nouvelle DHS

- **Services Généraux :**
- **Recrutement d'un stagiaire pour les services administratifs**

Pour assurer les diverses missions dédiées aux services généraux, il est proposé de renforcer l'équipe administrative par le recrutement d'un stagiaire de niveau Bac+4 en formation pour l'obtention d'un BAC+5.

La personne aura pour mission principale la réalisation en interne des études préalables pour mener à bien le projet des équipements sportifs.

Le stage se déroulera sur une période de 6 mois à compter de la mi-septembre ou début octobre en fonction du recrutement.

La gratification du stage se fera selon la grille en vigueur, qui est de 3,75 € par heure de stage, la personne sera présente les lundi, mardi et mercredi et le transport en commun sera pris en charge à hauteur de 50% par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**AUTORISE** le recrutement d'un stagiaire

**VALIDE** la gratification

- *Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial*

Dans le but de palier au mi-temps thérapeutique d'un des agents d'entretien, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un Adjoint Technique Territorial titulaire ou contractuel. La personne aura également en charge une mission d'appoint qui permettra de créer un relais entre l'équipe des agents d'entretien et le service d'administration générale.

A compter du 01/09/2019, création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial

Grade : Adjoint Technique Territorial

Echelon 2/ IB 350 IM 327

Affectation : selon besoins, tout bâtiment communal

Durée Hebdomadaire de Service (DHS) : 15 heures hebdomadaires

Coefficient de rémunération : 15/35èmes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**VALIDE** la création du poste d'adjoint technique territorial

**INSCRIT** le poste dans le tableau des effectifs communal 2019

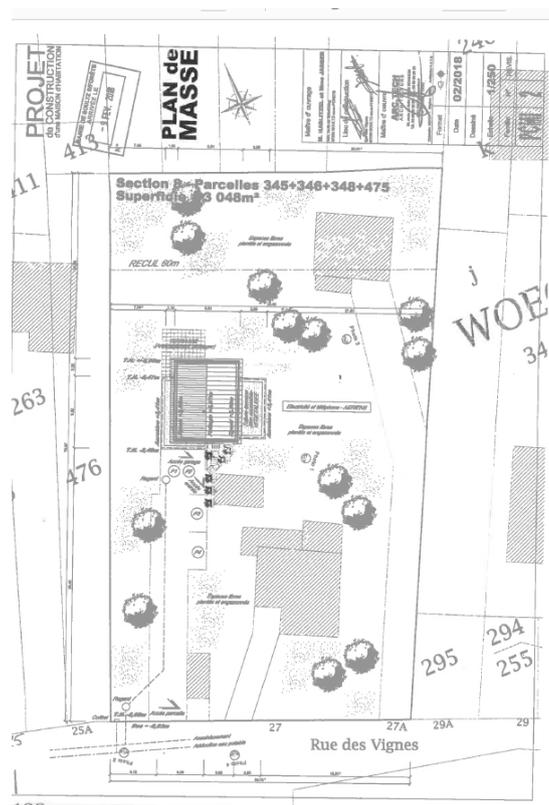
**AUTORISE** le recrutement sur ce poste

**INSCRIT** les crédits nécessaires au BP 2019

## **Point 7 : URBANISME**

- *Attribution d'une numérotation de voirie rue des Vignes*

Les propriétaires de la maison située, rue des Vignes, section 8 parcelles 345-346-348-475 demandent la numérotation de la nouvelle construction, Monsieur le Maire propose d'attribuer le numéro 25B.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'attribuer le numéro 25B à la nouvelle construction sur section 8 parcelles 345-346-348-475 rue des Vignes.

- Attribution d'une numérotation de voirie du Frohnacker

Les propriétaires de la maison située, rue Frohnacker, section 02 parcelle 118 demandent la numérotation de la nouvelle construction, Monsieur le Maire propose d'attribuer le numéro 28A.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

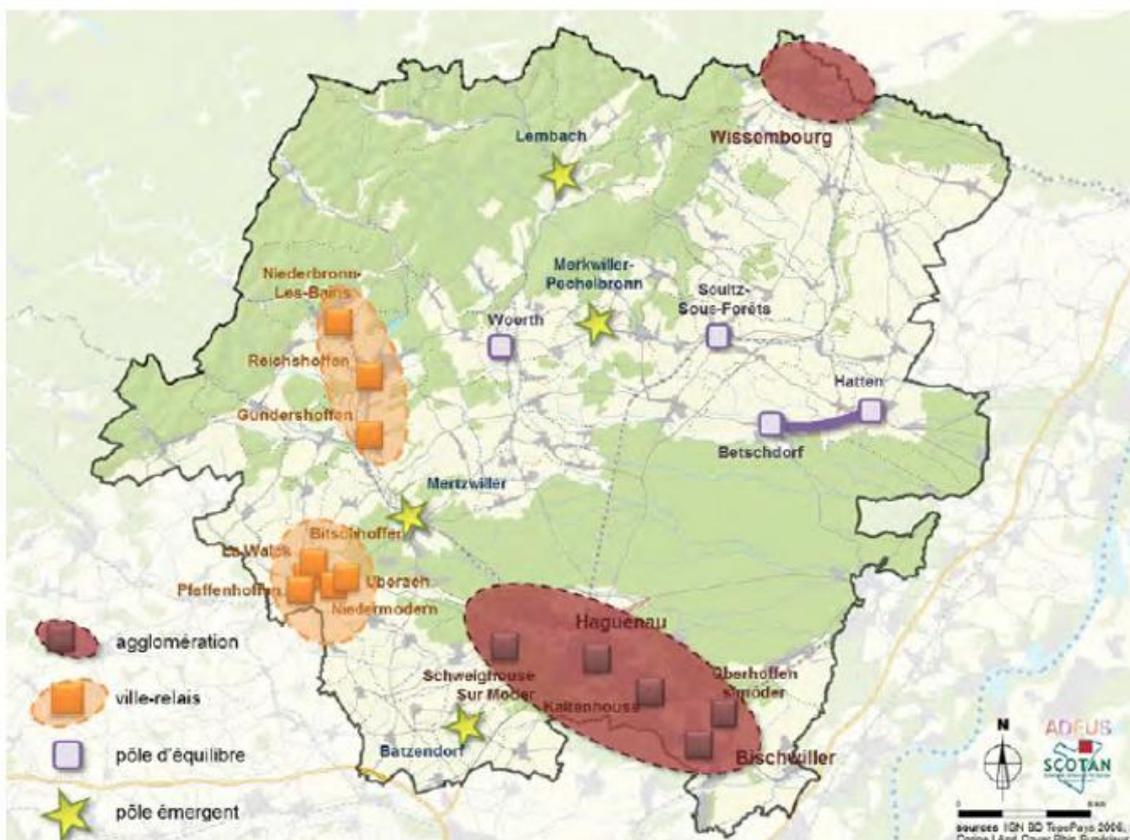
**DECIDE** d'attribuer le numéro 28A a à la nouvelle construction sur section 02 parcelle 118, rue Frohnacker.

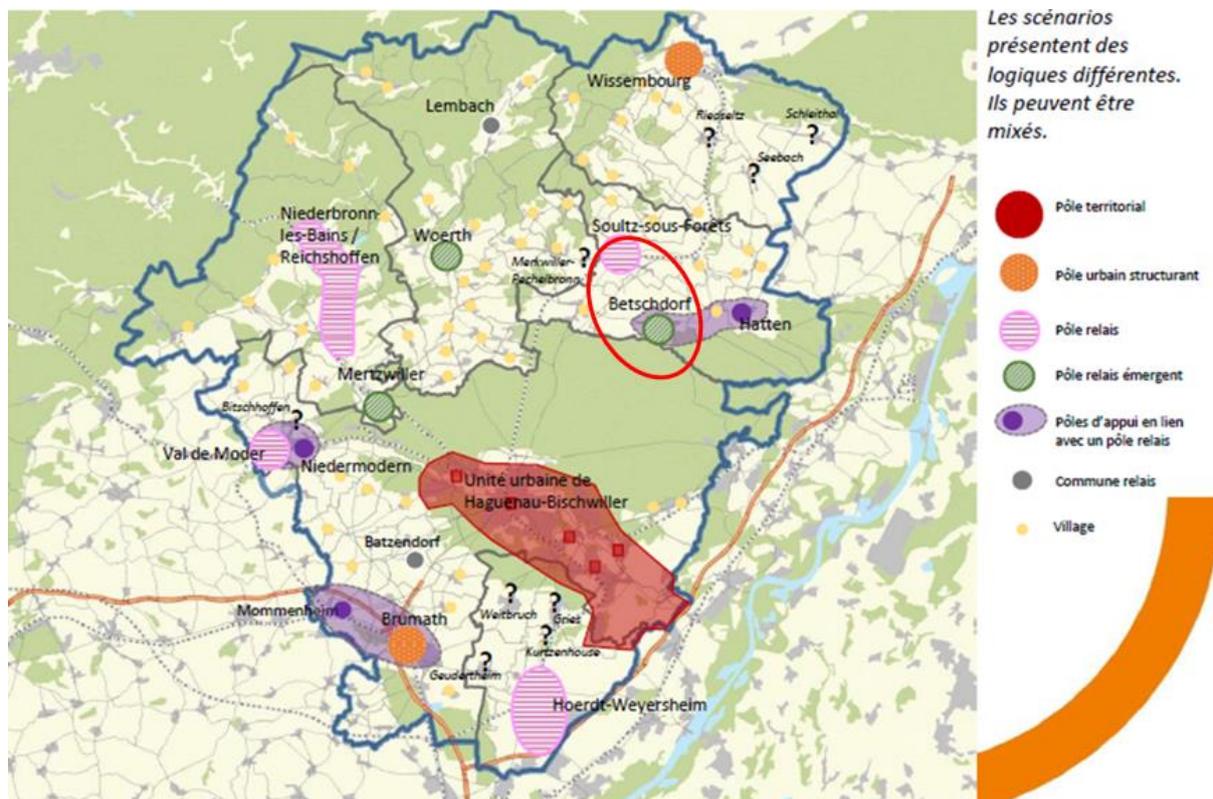
- Point d'avancement sur le projet « Funfrock »

L'entreprise Perspective, promoteur du projet « Funfrock » a missionné la société BURGEAP pour effectuer les mesures et le chiffrage pour procéder au désamiantage et à la dépollution du site.

Une rencontre entre les différents acteurs du projet, dont les investisseurs, sera organisée à la mi-septembre pour pouvoir examiner l'ajustement du projet par l'entreprise Perspective, en fonction des différentes remarques émises lors des réunions.

- Proposition de création d'un bi pôle Sultz-Betschdorf





Suite à une réunion avec l’ADEUS en charge du SCOTAN sur le territoire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de positionner la commune comme un bi pôle avec la commune de Betschdorf.

Ce bi pôle sera matérialisé dans le projet du SCOTAN pour pouvoir créer un centre urbain dynamique au cœur du territoire de l’Alsace du Nord.

Concrètement une telle association aura pour finalité de mettre en œuvre une politique cohérente entre les deux communes, notamment sur l’aspect urbain. Ce qui peut se traduire par exemple par une réflexion sur le transport en commun.

La mise en œuvre d’un bi pôle Sultz Betschdorf va faire naître un point d’appui pour l’avenir, qui fera de ce territoire, un espace incontournable dans le futur développement urbain. Pour l’instant, aucune traduction institutionnelle n’est requise, il s’agit uniquement de marquer la volonté de son inscription dans les documents d’urbanisme et de peser dans le paysage urbain comme pôle d’équilibre et de centralité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

**DECIDE** d’appuyer Sultz-Sous-Forêts pour la création d’un bi-pôle

**AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre les négociations dans ce sens

## Point 8 : DIVERS

- Définition du périmètre d'application du label « espace sans tabac »

Le conseil municipal a validé la mise en place du label « espace sans tabac » lors d'une précédente réunion. Aujourd'hui il s'agit de définir le périmètre en tenant compte des nouveaux aménagements urbains.

Il est proposé d'apposer « espace sans tabac » au niveau de l'entrée de l'école maternelle, de l'école élémentaire, des aires de jeux au niveau du parc du Bruehl ainsi qu'au niveau du city stade.

Le conseil municipal propose plusieurs solutions pour la mise en œuvre des « espaces sans tabac », il s'agit de :

- aux entrées des écoles, les espaces de jeu du Bruehl et le city stade.
- l'ensemble de la rue des écoles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 7 voix pour la proposition de la rue des écoles, 12 pour celle des abords des écoles, et 1 abstention :

**DEFINI** le périmètre d'application du label « espace sans tabac » comme suit :

L'entrée de l'école maternelle, de l'école élémentaire, des aires de jeux au niveau du parc du Bruehl et au city stade.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la ligue contre le cancer

**AUTORISE** l'apposition des panneaux « espace sans tabac »

- Autorisation de Monsieur le Maire à consentir à une hypothèque et à la radiation d'un droit grevant un immeuble

Le conseil municipal de la Commune de SOULTZ-SOUS-FORETS – HOHWILLER, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DONNE** pouvoirs à Monsieur le Maire pour **consentir à l'hypothèque** pour un prêt accordé à M et Mme Emmanuel MULLER, demeurant à HOHWILLER (67250), 15, rue de Betschdorf

**DONNE** pouvoir pour **consentir à la radiation du droit suivant, grevant l'immeuble d'habitation sis 15 rue de Betschdorf à HOHWILLER (67250), cadastré :**

**En dérogation de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer** contenue dans l'acte de vente reçu par Me Roland MISCHLER, alors notaire à SOULTZ SOUS FORETS, en date des 11 février et 16 février 2000, inscrite au livre foncier de SOULTZ SOUS FORETS, savoir :

Date du dépôt : 10 mars 2000

Numéro AMALFI : C2008SOU003033

Type : Autre charge

Nature d'inscription : Définitive

Libellé : INTERDICTION D'ALIENER

Bénéficiaire : la VILLE DE SOULTZ SOUS FORETS

N° d'ordre de l'inscription : 2

Fondement : acte du 11 février 2000, acte du 16 février 2000

Complément d'information : Cession de rang, les droits n° 1 et 2 ont le rang postérieur à l'hypothèque section III n° 1

- Lauréats du fleurissement 2019

Le jury communal de la commission fleurissement a parcouru les rues de Soultz-sous-Forêts et de Hohwiller le 26 juillet et propose un classement comme suit :

Soultz-sous-Forêts

CLASSEMENT	LAUREATS	RECOMPENSES
1 <sup>er</sup> prix	M. et Mme Guy MEJSNEROWSKI 1, rue Chrétien Frédéric Pétri	
2 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Didier KLEIN 18 A, rue de Pechelbronn	
3 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Eric SCHIMPF 51, rue de Lobsann	
4 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Marc YVON 28, rue du Maire Geiger	
5 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Gérard LINCK 12, rue du Frohnacker	
6 <sup>ème</sup> prix	ELIANE BOUTIQUE - Madame Eliane GRIES 5, rue des Barons de Fleckenstein	
7 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Denis LOISON 17, rue de Lobsann	

## Hohwiller

CLASSEMENT	LAUREATS	RECOMPENSES
1 <sup>er</sup> prix	M. et Mme Ernest PHILIPPS 18, rue de Reimerswiller	
2 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme André STUDY 2, rue Kleinfeld	
3 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Ernest ROTT 4, rue de Hoffen	
4 <sup>ème</sup> prix	Mme Elisabeth MEINHARTH 2, rue des Jeunes Vignes	
5 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Benjamin BOSSERT 40, rue Principale	
6 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Jean-Georges GORGUS 48, rue Principale	
7 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Werner BOSSERT 30, rue Principale	
8 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Fredy BOSSERT 37, rue Principale	
9 <sup>ème</sup> prix ex-aequo	Restaurant Au Bœuf – M. Cédric ROTT 33, rue Principale	
9 <sup>ème</sup> prix ex-aequo	M. et Mme Pierre KOCHER 6, rue de Hoffen	
9 <sup>ème</sup> prix ex-aequo	M. et Mme Georges NIESS	

	29, rue Principale	
12 <sup>ème</sup> prix	Mme Christiane WURSTER 44, rue Principale	
13 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Samuel BOSSERT 37 A, rue Principale	
14 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Georges JAEGER 28, rue Principale	
15 <sup>ème</sup> prix	M. et Mme Rudy RENCKERT 27, rue Principale	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
**VALIDE** le classement des lauréats 2019.

- Journée européenne du patrimoine

Date : Uniquement le dimanche 22 septembre

Horaire : de 14h à 18h, en continu. Horaires spécifiques à définir en fonction des animations.

Pôles avec animations spécifiques : Médiathèque, MDA, Forum, et Saline.

Sites ouverts : Eglises protestante et catholique, synagogue

Jeu de piste :

Pour relier ces différents sites un jeu de piste avec énigmes est organisé. L'idée étant de créer pour l'occasion un circuit dont les points d'arrêts seraient les suivants :

1. Départ Médiathèque (zone avec animations détaillées ci-dessous)
2. Maison des associations (zone avec animations détaillées ci-dessous)
3. Château Geiger
4. Eglise catholique
5. Eglise protestante
6. Synagogue
7. Petit pont
8. Jardins de la Saline
9. Forum (zone avec animations détaillées ci-dessous)
10. Arrivée Saline (zone avec animations détaillées ci-dessous)

Pour chaque lieu, une question sera posée, invitant les visiteurs à chercher la réponse dans le lieu visité. Des cadeaux et divers lots sont à gagner en participant à la journée et en répondant au questionnaire.

- Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2019, de nouveaux horaires sont mis en place à la mairie, avec une ouverture en soirée le lundi :

Lundi : 9h-12h00/ 14h00-19h00

Mardi à Jeudi : 9h00-12h00/ 14h00-18h00

Vendredi : 9h00-12h00/ 14h00-17h00

- Réglementation du stationnement en centre-ville

La brigade de gendarmerie de Soultz-Sous-Forêts a effectué un travail de prévention concernant le stationnement puis une vague de verbalisation. Un autre problème a été mis en évidence concernant le stationnement dans certaines rues dont les habitants ne disposent pas de parking privé, cela s'est notamment remarqué au niveau de la boucherie Etwein. La commune va être amenée à élargir le nombre des cartes de résident.

- Règlement d'attribution de la carte de résident

Certains titulaires de la carte de résident ne l'utilisent pas correctement et restent en stationnement sur un emplacement bleu plus de 7 jours. Il s'agit de revoir le bon usage de ces cartes car ce n'est pas un droit acquis mais une aide accordée par la commune.

- Réglementation de stationnement en centre-ville

L'application de l'article 12 du PLU pour les zones UA ne peut être possible pour certains logements qui ne disposent pas de stationnement privé. Il s'agit, notamment, des personnes résidantes rue Frohnacker, du Dr Deutsch, des Barons de Fleckenstein, des échevins, du château et de la bergerie. Ces derniers s'utilisent le stationnement sur le domaine public.

- Emplacement de la colonne d'affichage au parc de la MDA

L'emplacement, pour la colonne d'affichage libre, a été défini comme suit



La séance est levée à 23h01